

La Gazette

LE JOURNAL D'INFORMATION DE VOTRE COMMUNE

Zuydcootoise



OCT
2020

EN ATTENTE DES MESURES COVID-19

Samedi 17 octobre à 10h30

Salle Pierre Lamstaes

Atelier Cosmétique Naturelle

Le Courtil des Simples

Mardi 10 novembre

à partir de 17h45

Espace Robert Merle

Fête de la Saint Martin

La Municipalité et Zuydcoote Animations

Mercredi 11 novembre à 10h45

Parvis église St Nicolas

Cortège Cimetière Militaire

Dépôt de gerbes

Commémoration

Armistice 1918

UNC-AFN

Samedi 14 novembre à 10h

Salle Pierre Lamstaes

Atelier Cosmétique Naturelle

Le Courtil des Simples

Mardi 17 novembre de 14h-18h

Espace Robert Merle

**Bourse aux jouets :
dépôt des jouets**

Le CCAS et Zuydcoote Animations

Mercredi 18 novembre de 10h-17h

Espace Robert Merle

Bourse aux jouets : vente

Le CCAS et Zuydcoote Animations

Samedi 28 & Dimanche 29 novembre

Espace Robert Merle

Marché de Noël

Zuydcoote Animations

Sortie Nature

Vendredi 23 octobre, 10h

Oiseaux, nichoirs et compagnie

Venez découvrir les oiseaux de nos jardins lors d'un atelier de création d'une « chambre d'hôtel » et d'un « resto à becs » et, lors d'une balade découverte sur le terrain de nos amis à plumes.

RDV : lieu donné à l'inscription

Inscription à l'atelier au 03 28 20 30 40
ou contact@maison-environnement.org

Prix : 15 euros

Animée par la Maison
de l'Environnement de Dunkerque



Fête de la science au PLUS

**Thème : le rapport de l'humain à la nature
du 6 au 11 octobre**

Une quinzaine de stands seront installés au sein même du PLUS dans un « village » animé par des structures-partenaires telles que la Maison de l'environnement, le lycée professionnel automobile de Grande-Synthe, le club d'astronomie de Dunkerque, la Halle aux Sucres...

Quatre parcours seront à découvrir : la nature et l'alimentation, l'énergie, les satellites et la météo et les lieux de vie.

Tout au long de votre visite, divers ateliers et des expériences ludiques vous seront proposés. Vous pourrez aussi vous initier à la fabrication du miel et au fonctionnement d'une ruche et apprendre à composer « une assiette durable ». Des conférences viendront également ponctuer cette semaine d'animations.

Toute la programmation disponible sur www.leplus.fr



B.A.F.A

En partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, la commune de Zuydcoote, dans le cadre de son Contrat Enfance Jeunesse, propose pour 2021 de financer votre B.A.F.A (base et perfectionnement).

**Attention seuls 2 Zuydcootois
pourront en bénéficier.**

**Si vous souhaitez devenir animateur,
inscrivez-vous en mairie
avant le 31 décembre 2020.**



Zuydcootoises, Zuydcootois,

Durant le mois précédent, vous avez pu assister aux réunions publiques. L'une concernait le futur champ éolien et a vu de nombreuses personnes assister aux présentations et aux échanges sur le thème de l'impact paysager. Retrouvez l'ensemble de la réunion sur le site de l'enquête publique « Éolien en mer ».

Mais le sujet qui anime l'équipe municipale sur ces dernières semaines et pour le mois à venir, est l'évolution de la COVID 19. Vous l'entendez dans les médias, la pandémie fait une recrudescence sur notre territoire. Malheureusement, en raison de la situation, nous avons été contraints d'annuler le banquet des anciens. Cependant, soucieux d'offrir un instant festif à nos anciens, nous avons choisi d'offrir, aux personnes éligibles qui le souhaitent, des bons d'achat utilisables chez les commerçants zuydcootois. Je remercie Mme Béatrice LEMPEREUR, adjointe aux affaires sociales, pour le travail mené sur ces dernières semaines.

Nous nous attachons à essayer de maintenir la « Saint Martin », la bourse aux jouets et le marché de Noël mais rien n'est plus incertain aujourd'hui. C'est l'ensemble de nos animations et notre vie sociale zuydcootoise qui se trouvent impactées. Je remercie les associations zuydcootoises qui, en respectant les restrictions, s'efforcent à maintenir une activité. Lors du mois d'octobre, le centre de loisirs est, actuellement, maintenu. Là encore, nous suivons les directives du gouvernement.

Vous l'avez compris, la COVID 19 rend nos actions incertaines et demande à l'ensemble de l'équipe municipale une adaptation permanente. Nous nous attacherons, au fil de ce mois, à vous informer de l'évolution des règles liées à la COVID.

Soyez prudents et prenez soin de vous et de vos proches.

Florence VANHILLE
Maire de Zuydcoote

Sommaire

Vie de la commune	4
Infos	6
Aménagement	10
Autrefois	12

Permanences

Permanence des Conciliateurs de Justice

Lundi 5 octobre de 14h à 16h30
sur rendez-vous en mairie au 03 28 29 90 00

Permanence de l'Assistante Sociale

Mme JOLLANT et Mme VANDERHAEGHE, assistantes sociales assureront le secteur de Zuydcoote. Contactez le 03 59 73 47 20 pour prendre rendez-vous ou se rendre sur le lieu de leur permanence :

- Mairie de Ghyvelde - 154 bis rue Nationale le mardi
- CCAS de Bray-Dunes - 341 av du Gl de Gaulle le jeudi

En raison du Covid-19, les permanences se font sur rendez-vous au 03 59 73 47 20. Le port du masque est obligatoire.

Permanences de M. CHRISTOPHE, Député de la circonscription

Contactez le bureau à Bourbourg
11, rue du Marché aux fruits
au 09 62 64 50 59 pour prendre rendez-vous

Permanence de la Mutuelle Just'

Vendredi 16 octobre en Mairie
sur rendez-vous au 03 28 29 90 00
Si besoin contactez le 03 74 02 00 85

Permanence de la Maison de l'emploi pour les + de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes
Tél. 03 28 29 96 20

Lundi : 13 h à 17 h 30 - Mardi : 13 h à 16 h 30

Mercredi : Fermeture

Jeudi : 13 h à 17 h 30 - Vendredi : 13 h à 16 h 30

Permanence de la Mission locale pour les - de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes
Tél. 03 28 29 96 20

Sur rendez-vous : mardi de 14 h à 16 h 30

et jeudi de 9 h à 12 h

Sans rendez-vous : vendredi de 9 h à 12 h

Permanence d'Habitat du Nord

Chaque jeudi de 14 h à 17 h

Permanence à Saint-Pol-sur-Mer

Rue de la République,

Résidence Jean Bart, entrée S, appt 1

Tél. 08 11 71 59 59

Prévention seniors : pensez télé alarme !

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, handicapées, isolées ou dépendantes, le service de téléassistance est un dispositif technique qui offre une solution efficace.

Il s'agit bien souvent d'un bracelet placé au poignet. En cas de besoin une simple pression sur le bouton d'appel d'urgence déclenche un contact avec l'opérateur, 24h/24 et 7j/7 pour obtenir rapidement de l'aide ou du secours.

En fonction de la situation et de vos demandes lors de votre inscription, la famille, un voisin pourra être prévenu.

Vous pourrez ainsi être autonome en toute sécurité.

Pour vous renseigner, vous pouvez contacter le CCAS de la commune au 03 28 29 90 00

Quête sur la voie publique : calendrier

Journées nationales des associations de personnes aveugles et malvoyantes du samedi 3 octobre au dimanche 4 octobre. **Collecte les 2 jours.**

Semaine nationale du Refuge du lundi 5 octobre au dimanche 11 octobre. **Collecte tous les jours.**

Semaine nationale des personnes handicapées physique (SNPH) du samedi 10 octobre au dimanche 11 octobre. **Collecte les 2 jours.**

Agir pour une Terre Solidaire du vendredi 16 octobre au samedi 17 octobre. **Collecte les 2 jours.**

Journées de solidarité des associations de l'U.N.A.P.E.I. « Opérations brioches » du lundi 12 octobre au dimanche 18 octobre. **Collecte tous les jours.**

Journées nationales des sépultures des « Morts pour la France » du vendredi 30 octobre au lundi 2 novembre. **Collecte tous les jours.**

Préparation à l'approche de La Toussaint

Le nettoyage et l'entretien des tombes : rénovation des plaques, peinture des gravures, etc. sont à faire avant le **mercredi 28 octobre.**

Merci de votre compréhension

Associations

Les dossiers de demandes de subventions communales pour l'année 2021 sont à disposition sur le site de la commune www.zuydcoote.fr ou peuvent être retirés en mairie.

La date limite de dépôt des demandes est fixée au samedi 16 janvier 2021.

Allocation "Etudiants"

Comme les années précédentes, le Centre Communal d'Action Sociale va octroyer une allocation aux lycéens en classe de terminale et aux étudiants.

Conditions à remplir :

- Être domicilié sur la commune au 1^{er} janvier 2020
- Justifier d'une inscription en classe de terminale ou dans l'enseignement supérieur
- Avoir au maximum 26 ans au 30 juin 2020

Catégories prises en considération :

- Lycéens en classe de terminale
- Étudiants en région dunkerquoise
- Étudiants hors région dunkerquoise

Les étudiants en contrat d'apprentissage passé avec un employeur, donc rémunérés car en alternance, ne sont pas bénéficiaires de cette allocation. Les inscriptions dans des cours par correspondance ne sont pas acceptées.

Modalités d'attribution et de versement :

Le montant de l'allocation est déterminé par la commission administrative en fonction du nombre de demandes. L'allocation sera versée par virement du Trésor public, courant décembre 2020.

Chaque demandeur sera averti par courrier sur sa boîte mail du montant de l'aide qui lui sera attribué.

Attention ! Seuls les dossiers déposés complets seront examinés !

Documents à joindre obligatoirement au dossier :

- une photocopie **recto verso** de la carte d'identité ;
- un certificat de scolarité ;
- un relevé d'identité bancaire **au nom de l'étudiant bénéficiaire ;**
- **la fiche de renseignements, à retirer sur le site internet www.zuydcoote.fr ou en Mairie, dûment complétée et signée.**

Les dossiers sont à retourner en Mairie pour le samedi 7 novembre dernier délai. Tout dossier incomplet ou déposé avec retard ne sera pas pris en compte.

Ateliers artistiques créatifs avec Mme BRYGO, chaque samedi matin



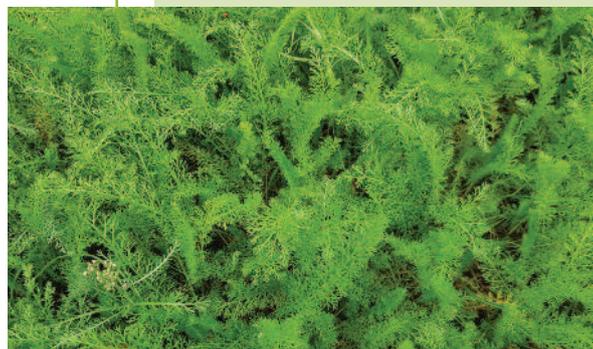
L'achillée millefeuille

L'achillée est une fleur de la famille des astéracées, c'est-à-dire la même famille que les asters, les marguerites ou encore les pissenlits. Le village de Zuydcoote en est parsemé : dans les plates bandes des espaces verts comme dans nos jardins. C'est une très belle plante médicinale et alimentaire, dont l'usage est connu depuis l'antiquité. Ses petites fleurs en capitules sont le plus souvent blanches et parfois rosées. Le nom d'espèce, millefeuille, lui vient de la forme de ses feuilles, lancéolées et finement découpées en petites subdivisions qui donnent un toucher léger et chatouillant et une impression de voir mille feuilles. La plante est assez basse, avec des tiges érigées et non ramifiées. Elle dégage une odeur forte au froissage. Les fleurs comme les feuilles sont utilisées comme condiments dans la cuisine. Elles relèvent une salade ou un cake. Son nom de genre, Achillée, lui vient de la mythologie grecque car d'après Pline l'Ancien, Achille s'en serait servi pendant la guerre de Troie pour soigner

les blessures de ses compagnons d'armes. En effet, il s'agit d'une plante hémostatique, c'est-à-dire capable d'arrêter les saignements et de cicatrifier les plaies, d'où ses différents noms vernaculaires : Herbe du soldat, Herbe aux charpentiers ou aux menuisiers, Saignez... Durant la 1^{ère} guerre mondiale, elle fait partie des simples qui ont été utilisés lorsque les médicaments étaient en pénurie. On s'en sert encore de nos jours pour réguler les règles abondantes et hémorragiques ou encore arrêter les saignements de nez. Les gaulois l'appelaient Beliocandos.

Voici une plante utile et jolie qui mérite qu'on la laisse pousser, pour ses bienfaits et pour laisser la biodiversité s'exprimer...

Le Courtil des Simples



Plus d'informations sur nos sorties botaniques ou nos ateliers : sur la page facebook : le Courtil des Simples ou courtildessimples@gmail.com

Centre Communal d'Action Sociale

Que vous soyez une personne seule ou en couple, dès lors que vous êtes hospitalisé(es) pour maladie, accidents ou autre... et que **suite à cette hospitalisation vous avez besoin d'une aide à domicile au retour chez vous, il est impératif de contacter l'assistante sociale de l'hôpital avant de rejoindre votre domicile.**

Elle vous guidera dans les démarches de demande d'APA d'urgence. Elle pourra aussi vous diriger vers votre mutuelle qui peut éventuellement prendre en charge quelques heures.

Pourquoi faire ces démarches avant ?

- Seule l'assistante sociale de l'hôpital peut faire débloquent une APA d'urgence
- Les dossiers traités par la voie traditionnelle prennent souvent 4 mois avant d'être débloqués

Le CCAS reste à votre écoute et peut vous aider dans toutes vos démarches.

Changement d'heure

Dans la nuit du 24 au 25 octobre, à 2 heures du matin, nous reculons d'une heure et il sera ainsi 1 heure du matin.

Équidés



Depuis plusieurs semaines, le territoire national est confronté à des atteintes physiques graves sur des équidés.

Le groupement du Nord concerné à la marge, n'est toutefois pas épargné par ce phénomène qui a un fort retentissement dans la population et plus particulièrement chez les éleveurs ou propriétaires de chevaux.

La gendarmerie nationale a déclenché une opération de lutte contre ces atteintes. Un recensement des centres équestres et des lieux d'hébergement des équidés est nécessaire afin de procéder à des passages lors des patrouilles.

Pour cela, les propriétaires d'équidés sont invités à se rapprocher des services de gendarmerie afin qu'ils leur soient proposés de s'inscrire sur le fichier de sécurisation des interventions et de protection.

Si vous le souhaitez, un document est à disposition en mairie, il doit être retourné en Gendarmerie.

Avis des Affaires Maritimes

Les démarches d'autorisation de pêche aux filets, calés sur la grève dans la zone de balancement des marées dans le département du Nord, **pour l'année 2021 pourront être déposées ou envoyées à la**

Délégation à la mer, au Littoral et à la navigation intérieure
257, rue de l'école maternelle
59140 Dunkerque

du 1^{er} octobre délai de rigueur jusqu'au 31 octobre 2020, du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h.

Point lecture



114, rue du Général de Gaulle
à côté de la Mairie

Mardi 13 octobre de 16h à 18h30



Et si on plantait local ?

La nouvelle brochure **Plantons le décor** est arrivée ! Participez à la sauvegarde de la biodiversité de notre territoire en plantant des arbres et arbustes d'essences locales ainsi que des variétés fruitières et légumières de nos terroirs.

Retrouvez toutes les informations utiles ainsi que les bons de commande :

- Au format papier dans votre mairie et maison de quartier,
- Directement sur le site plantonsledecor.fr (paiement en ligne).

Commandes jusqu'au 30 octobre, livraison le 21 novembre matin au Lac d'Armbouts-Cappel.

L'échappée, un atelier de réparation mobile mais pas que !



Votre vélo (classique ou électrique) rencontre une panne (crevaisin, déraillement de votre chaîne de vélo, problème avec les freins...) ou il est nécessaire de faire une remise en état avant de vous mettre en selle et vous avez **besoin d'un mécanicien** pour le réparer.

L'Échappée se déplace, **directement chez vous** ou sur votre lieu de travail, à vélo pour venir entretenir votre vélo.

Prendre le vélo au quotidien, quand on n'a pas l'habitude, peut se révéler compliqué. Difficile de trouver les **itinéraires**



sûrs, d'emmener les enfants avec soi sur les routes passantes...

L'Échappée peut aussi vous guider en vous proposant des séances d'accompagnement à la remise en selle, alliant théorie et pratique.

Contact :

Nicolas DEVAUX 06 08 37 11 96
nicolas@lechappee.bike
+ d'informations, consultez le site internet : www.lechappee.bike
Prenez rendez-vous avec L'Échappée et découvrez comment rouler en toute sécurité, en appréhendant progressivement l'environnement cycliste.

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut tuer



Il ne se voit pas et ne sent rien, mais quand on le respire il prend la place de l'oxygène. On a mal à la tête, envie de vomir, on est très fatigué, on peut aussi s'évanouir...

Attention ! Quand un appareil de cuisson fonctionne, si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone (CO) chez vous.

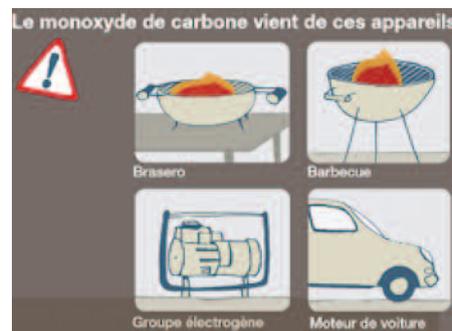
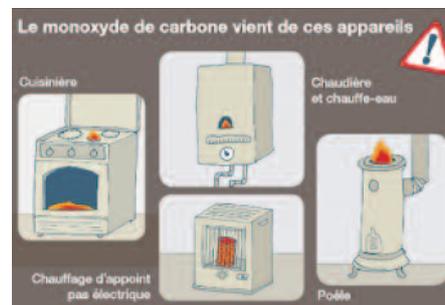
En cas de doute, ouvrez les fenêtres et les portes, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous, appelez les secours : 18 (Pompiers) - 15 (Samu) - 114 (Personnes sourdes et mal entendant) - 112 (Numéro d'urgence depuis un portable).

Attendez l'accord des secours avant de rentrer chez vous.

D'où vient le monoxyde de carbone ?

Ce gaz vient des appareils de chauffage

ou de cuisson qui marchent au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.



Ce gaz ne vient pas des appareils électriques. Ces appareils peuvent produire du monoxyde de carbone quand ils ne marchent pas bien : cuisinière, chaudière et chauffe-eau, chauffage d'appoint pas électrique, poêle, cheminée.

Pour se protéger

Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier

vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc.

Demandez-lui une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu. Si un professionnel installe une chaudière au gaz, demandez-lui une « attestation de conformité » qui prouve qu'elle est bien installée.

- N'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... pour vous chauffer,
- N'utilisez pas les appareils prévus pour dehors (barbecue, brasero) dans le logement,
- Les groupes électrogènes s'installent en dehors du logement : pas dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave.
- Ne laissez pas votre moteur de voiture allumé dans le garage
- Utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2h de suite et dans une pièce avec aération
- Ne bouchez surtout pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler
- Si vous utilisez un poêle à bois, ne mettez que du bois sans vernis et sans peinture
- Aérez chaque jour votre logement pendant 10 minutes même en hiver

Point de situation COVID-19 au 25 septembre

Dans le contexte actuel de pandémie, l'ensemble du département du Nord est placé en zone de circulation active du virus.

Le ministère des Solidarités et de la santé appelle à la plus grande vigilance et renforce les mesures.

Une attention particulière aux personnes âgées doit être portée : les personnes âgées à domicile sont appelées à se protéger particulièrement en adoptant des gestes barrières renforcés, sans se mettre à l'écart.

Un numéro d'écoute est mis à disposition par la Croix Rouge : 09 70 28 30 00.

Si vous-même êtes en difficulté ou si vous connaissez des personnes vulnérables, des personnes handicapées ou isolées qui auraient besoin de soutien, n'hésitez pas à le signaler en mairie au 03 28 29 90 00.

Mesures pour le département du Nord



Limitation à 30 personnes des grands événements festifs, associatifs et familiaux qui pourraient entraîner le non respect des gestes barrières et la consommation de boissons (fêtes locales, soirées étudiantes, soirées dansantes, mariages, tombolas...) dans les salles polyvalentes, les salles des fêtes et autres établissements recevant ce type d'événements, **à compter du lundi 28 septembre.**



Fermeture de 00h30 à 06h00 des restaurants, débits de boissons et assimilés ainsi que les commerces d'alimentation générale.



L'obligation du port du masque pour les personnes de plus de 11 ans dans les zones à forte fréquentation, les entreprises et les administrations publiques demeure dans l'ensemble du département.



Le jeune grèbe

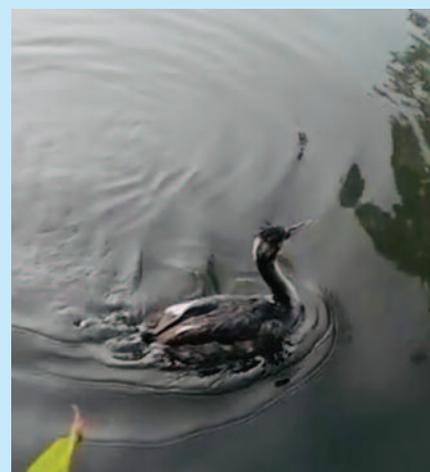
Ce jeune grèbe a été trouvé lundi sur le trottoir à proximité de l'église de Zuydcoote. Milieu étonnant pour un oiseau strictement aquatique !

De corps allongé (comme une torpille) avec des pattes palmées situées à l'arrière du corps, le grèbe est très maladroit sur la terre ferme, milieu qu'il ne fréquente jamais. Il est probable que ce jeune, à peine volant, s'est égaré par le fort brouillard de ce lundi et se soit retrouvé dans ce milieu « hostile » au regard de sa physiono-

mie. Heureusement que l'équipe technique soit passée dans le coin pour le récupérer et le mettre à l'abri dans leurs bureaux le temps qu'il se remette de ses émotions.... et de reprendre le large le lendemain sur le Canal de Furnes !

4 couples reproducteurs sont connus sur le Canal depuis la frontière belge jusqu'aux 4 Écluses à Dunkerque.

Bart BOLLENGIER (CPIE)



Comment devenir réserviste ?

Vous souhaitez :

- Vous engager pour votre pays, en consacrant une partie de votre temps au service de vos concitoyens ;
- Agir aux côtés des gendarmes, dans le cadre de leurs missions quotidiennes ;
- Vivre une expérience humaine et professionnelle valorisante.

La campagne de recrutement de la réserve opérationnelle de la gendarmerie 2021 a commencé et se termine au 24 décembre 2020.

Les conditions de dépôt de candidature :

- Être de nationalité française
- Être âgé de plus de 18 ans et moins de 40 ans (pour les mineurs de 17 ans qui auront leur majorité révolue à l'été 2021 (date du stage de la préparation militaire), un consentement du représentant légal est nécessaire.
- Être en règle au regard des obligations du service national (Recensement et JDC)
- Absence de port de tatouage et piercing incompatible avec l'ensemble des tenues de service
- Être de bonne moralité
- Être en bonne condition physique

Les documents indispensables pour la constitution du dossier sont disponibles en mairie.



+ d'infos, contactez les brigades de
Ghyvelde au 03 28 63 01 50 et
Hondschoote au 03 28 68 30 04



Déchetteries communautaires

Dépôts acceptés dans les déchetteries de la CUD : cartouches d'encre, pots de peinture, radios, piles et batteries, ampoules et néons, huiles usagées, papiers et cartons, bois, textiles, ferrailles, tontes et branchages, encombrants, gravats, déchets d'équipements électriques et électroniques. Les 4 déchetteries sont ouvertes au public du lundi au samedi : 8h30-12h15 et 13h45-18h30. Les dimanches et jours fériés : 8h30-12h15. Respectez les gestes barrières et le port du masque. Pour toute information : www.communaute-urbaine-dunkerque.fr N° Vert 0 800 22 45 57 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Ramassage des poubelles à Zuydcoote

Lundi : marron Vendredi : bleue

Collecte des encombrants

Sur rendez-vous et moyennant une contribution de 12€ ttc par enlèvement vous pourrez faire évacuer vos déchets.

Vous aurez à préciser la nature des matériaux à retirer et prévoir 8 à 15 jours de délai pour le retrait qui se fera en votre présence.

Tél : 03 28 24 45 41 - Plateforme collecte des déchets.

Déchets verts

Rappel des solutions possibles pour traiter les déchets verts

- L'apport volontaire des gros volumes de déchets verts dans l'une des 4 déchetteries communautaires (gratuit pour les véhicules < à 1.90 m non logués).
- Le compostage domestique (possibilité d'obtenir un composteur par la Communauté Urbaine)
- Le service de ramassage des encombrants sur rendez-vous (voir ci-dessous).

Si vous souhaitez davantage d'information, vous pouvez contacter le 0800 22 45 57 (appel gratuit) ou sur www.dunkerque-grandlittoral.org

Dératisation

En cas de problème d'assainissement ou de rats, la CUD a mis en place un numéro gratuit : 08 00 543 754. Elle traite les demandes au cas par cas et intervient directement sur votre secteur.

Etat civil

Naissance

18/07/20 Malo MAES
 fils de Léa SAINT-MAXIN et de Quentin MAES

Mariage

4/07/20 Aurore DEWAELE et Jérémy SCHOONHEERE
 25/07/20 Cédric CLÉTY et Alexandra COUSYN

Installation de portiques au parking en front de mer



Horaires des marées - Dunkerque

Calculé par le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine)

Date	Jours	Pleines mers						Basses Mers			
		Matin			Soir			Matin		Soir	
		heures	haut.	coef	heures	haut.	coef	heures	haut	heures	haut.
1	J	01:27	5.90	81	13:38	5.85	84	08:13	0.95	20:32	0.65
2	V	01:59	5.95	86	14:08	5.90	87	08:44	0.95	21:03	0.70
3	S	02:29	5.95	88	14:36	5.95	87	09:13	0.90	21:32	0.70
4	D	02:56	5.95	87	15:02	5.95	85	09:44	0.90	22:02	0.80
5	L	03:21	5.90	83	15:29	5.90	81	10:13	0.95	22:30	0.90
6	M	03:47	5.80	78	15:57	5.75	74	10:41	1.05	22:56	1.05
7	M	04:15	5.65	69	16:25	5.60	65	11:09	1.20	23:25	1.25
8	J	04:42	5.45	59	16:56	5.40	54	11:41	1.35	----	---
9	V	05:16	5.15	48	17:38	5.10	43	00:00	1.45	12:21	1.60
10	S	06:11	4.80	37	19:10	4.75	33	00:47	1.75	13:18	1.85
11	D	08:04	4.55	31	20:47	4.70	32	01:57	2.00	14:40	1.95
12	L	09:31	4.65	36	22:13	4.95	43	03:32	2.00	16:17	1.80
13	M	10:50	5.00	51	23:19	5.40	60	05:05	1.70	17:38	1.35
14	M	11:45	5.45	70	----	---	--	06:12	1.30	18:37	0.90
15	J	00:08	5.85	79	12:27	5.80	88	07:03	0.95	19:25	0.60
16	V	00:48	6.15	96	13:04	6.10	103	07:46	0.75	20:09	0.35
17	S	01:26	6.30	108	13:41	6.25	112	08:28	0.65	20:51	0.25
18	D	02:05	6.40	115	14:21	6.40	115	09:10	0.60	21:34	0.25
19	L	02:47	6.35	114	15:04	6.40	111	09:52	0.60	22:17	0.35
20	M	03:31	6.25	107	15:50	6.25	100	10:35	0.65	23:00	0.60
21	M	04:18	6.00	93	16:40	6.05	84	11:19	0.85	23:45	0.90
22	J	05:09	5.70	76	17:36	5.70	66	----	---	12:06	1.10
23	V	06:07	5.30	58	18:43	5.30	50	00:35	1.30	13:01	1.40
24	S	07:17	4.90	43	20:05	5.00	39	01:38	1.70	14:15	1.65
25	D	07:49	4.70	38	20:37	4.95	40	02:01	1.90	14:44	1.70
26	L	09:12	4.85	44	21:49	5.15	49	03:29	1.85	16:06	1.50
27	M	10:13	5.10	54	22:42	5.40	60	04:41	1.60	17:07	1.20
28	M	10:58	5.40	64	23:23	5.65	69	05:31	1.35	17:53	0.95
29	J	11:35	5.60	73	23:58	5.80	77	06:10	1.15	18:31	0.85
30	V	----	---	--	12:08	5.75	79	06:44	1.05	19:02	0.80
31	S	00:30	5.90	82	12:39	5.85	83	07:13	1.00	19:31	0.80

Mercredi
23 septembre
s'est tenu
le débat public
du projet éolien,
thème : Impact
sur le paysage



DUNKERQUE

ÉOLIEN EN MER

DÉBAT PUBLIC

COMMENT PARTICIPER AU DÉBAT PUBLIC ?

- 9 événements publics permettant de couvrir l'ensemble des thématiques et le territoire concerné par le projet
 - › Associer les territoires
 - › Croiser les points de vue
 - › Approfondir les enjeux
- Un mélange de distanciel et de présentiel (avec des effectifs adaptés et des séances en multiplex)
- 3 séances d'expression de points de vue d'acteurs, avec experts et parties prenantes
- Un groupe témoin d'une vingtaine de citoyennes et de citoyens, s'étant engagés à suivre le débat dans sa totalité, qui donnera un point de vue construit et collectif sur le projet et le débat

**Retrouvez le calendrier complet sur
dunkerque-eolien.debatpublic.fr**

 Commission nationale du débat public
 Commission particulière du débat public
 Dunkerque Éolien en mer
 16 rue Thiérs 59140 Dunkerque
 03 59 61 35 50
 dunkerque-eolien-mer@debat-cndp.fr



Arrêtés municipaux

• **N° M57/2020 : Ouverture de chambre de télécommunication Bouygues Energies et Services jusqu'au 31 décembre 2020**

Mesures :

Article 1 : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des travaux de réglementer la circulation comme suit sur la commune à l'endroit concernée pendant ouverture de chambre :

- La vitesse sera limitée à 30 km/h
- La circulation se fera dans les deux sens et alternée manuellement.

Article 2 : Le stationnement sera interdit à proximité du chantier au droit des travaux, aux véhicules légers et aux poids lourds, sauf ceux du chantier.

Article 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par la société en charge des travaux.

• **N° M65/2020 : Réparation de conduite pour Orange 58 rue des Dunes jusqu'au 13 octobre 2020**

Mesures :

Article 1 : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des travaux de réglementer la circulation comme suit sur les rues concernées :

- La vitesse sera limitée à 30 km/h
- La circulation se fera dans les deux sens et alterné manuellement.

Article 2 : Le stationnement sera interdit à proximité du chantier au droit des travaux, aux véhicules légers et aux poids lourds, sauf ceux du chantier.

Article 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par la société en charge des travaux.

A 16 ans, Recensez-vous !

Qui ? Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans

Pourquoi ? Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.

L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Comment ? Avec votre pièce d'identité et le livret de famille de vos parents, en mairie.



La pêche au hareng sur la plage de Zuydcoote

1937

En cette fin d'année 1937, on se plaignait du manque de poissons mais rien à voir avec la pêche que nous connaissons actuellement !

La pêche au hareng, peu fructueuse, passionne néanmoins une cinquantaine d'anciens marins qui, à marée basse, tendent leurs filets de Dunkerque à Zuydcoote.

Depuis quinze jours, notre littoral présente un aspect pittoresque. En effet, des kilomètres de filets sont tendus en bordure du flot. Il y a là maintes et maintes installations de pêche, qui intriguent le promeneur et autour desquelles s'affairent, lorsque la mer descend, une armée d'anciens marins. Car il faut avoir été navigateur pour avoir le droit de pêcher ainsi à la côte. Ce matin, nous sommes allés rendre visite à ces privilégiés, qui peuvent occuper leurs loisirs agréablement, comme aussi avec profit. Nous les avons trouvés enchantés du temps. Il faisait très doux, en effet; mais hélas ! ceux-ci étaient un peu déçus des résultats. Les pièges qu'ils avaient tendus pour capturer les harengs n'avaient pas donné grand-chose.

Lorsque nous arrivons à pied d'œuvre la plage se découvre peu à peu et, comme par enchantement, des perches émergent qui au premier abord donnent à notre littoral l'aspect d'un petit bois dépourvu de feuilles, en bordure de l'eau. Nous distinguons bientôt que ces perches soutiennent des filets, dans lesquels s'agitent des poissons.

Nous nous approchons avec les propriétaires de ces engins. Ceux-ci sont nantis de bottes en caoutchouc, dont l'utilité nous apparaît autrement indiscutable que pour la population fémi-

nine. Avec l'automne, en effet, les jolies jambes de nos concitoyennes disparaissent déjà derrière la toile caoutchoutée.

Ici, les bottes sont nécessaires, car il faut patauger dans de profondes nappes liquides. Voyez-vous il convient de faire diligence pour bénéficier de cette pêche, c'est à dire pour arriver bon premier auprès de poissons capturés.

Deux de nos concitoyens, inscrits maritimes, sont là qui, déjà, récoltent le hareng. Ça n'a pas donné beaucoup aujourd'hui. En tout sur les quelque 65 mètres de filets tendus ainsi, on observe une cinquantaine de poissons, encore frétilants. Les pauvres bêtes ! Elles ont quitté ... leurs bancs et se sont rapprochées de la côte, entraînées peut-être aussi par le courant. Soudain elles ont trouvé devant elles un obstacle dans quoi elles ont foncé et leur tête s'est trouvée emprisonnée dans les mailles d'un filet. Elles ont essayé de se dégager. Leurs ouïes sanguinolentes en témoignent.

Savez-vous qu'avec ce simple dispositif on peut arriver à capturer en une marée de 1.500 à 2.000 harengs. Chaque maille possède alors son prisonnier. Malheureusement, des bancs de harengs sont passés devant Dunkerque, il y a déjà deux semaines, mais à cause des vents défavorables nos pêcheurs n'ont pas été privilégiés. Ce sont les chalutiers de Boulogne qui ont fait... recette, ce qui leur a permis d'approvisionner notre Minck dans des conditions avantageuses pour eux.

A la côte, les captures sont maigres, en comparaison des années précédentes. La température et les vents sont propices actuellement, mais les grands bancs de harengs sont déjà passés.



Ce matin, au Minck, on a vendu le hareng à raison de 205 à 210 frs. le "beute", soit les 416 poissons.

En ce qui concerne les pêcheurs à la côte, la plupart conservent leur pêche pour leurs besoins personnels. Ce sont des "chargés de famille". Parfois cependant, ils consentent à céder une douzaine ou deux de leurs poissons fraîchement capturés. Alors notre plage devient un petit Minck.

Allez donc voir l'arsenal de pêche qui s'étend sur notre littoral, vous serez surpris de voir l'ampleur qu'a prise soudain cette exploitation côtière, autorisée à Dunkerque, à partir du 1^{er} octobre et qui, d'ordinaire cesse d'exister vers la Saint-Martin. Certaines nuits, plusieurs centaines de harengs sont ainsi capturés. Cette pêche pittoresque, chers lecteurs ne manquera pas de vous intéresser.